

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024
DÉLIBÉRATION N° 2024-38

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 9

Conseillers absents : 1

Conseillers représentés : 1

Pour : 7

Contre : 1

Abstention : 2

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mars à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 14 mars 2024, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : LEJEUNE Laurent

Pouvoir : LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : MESTRE Françoise

Objet : BRANCHEMENT AU RESEAU D'EAU POTABLE

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que lors de la vente des parcelles F3757 et F3759, un mur de soutènement était nécessaire.

Les travaux étant plus importants que prévu ; Monsieur le Maire propose que prendre en charge la moitié de la facture du branchement au réseau d'eau potable ; soit un montant de 1 585.68€.

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 005-210500583-20240321-202438-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à émettre un mandat au 673 d'un montant de 1 585.68€ sur le budget Eau Potable

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS



[Signature]
Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.